

Cégep Vert du Québec

Un incontournable pour l'amélioration de notre environnement.

ENvironnement JEUnesse a lancé à l'automne 2004 une certification environnementale spécifique au milieu collégial. Pour l'année 2004-2005, cinq cégeps de Montréal ont été amenés à instaurer une culture de gestion environnementale et à intégrer l'éducation relative à l'environnement au sein de leur établissement. Les collèges et cégeps Ahuntsic, André-Grasset, Bois-de-Boulogne, Marie-Victorin et Rosemont ont d'ailleurs obtenu officiellement leur certification lors de notre conférence de presse du 14 juin 2005. En 2005-2006, ce sont treize (13) établissements de partout dans la province qui ont décroché le titre Cégep Vert du Québec.

La certification **Cégep Vert du Québec** touche l'ensemble de la communauté collégiale. Elle invite à la concertation, en vue de l'atteinte de l'amélioration continue et d'un développement responsable et viable.

Le programme est divisé en plusieurs niveaux de certification permettant d'implanter des bases solides selon une intégration réaliste, structurante et durable. L'atteinte du niveau de certification **EXCELLENCE**, reflétant l'amélioration continue en matière de gestion environnementale, est le point culminant de cette démarche institutionnelle évolutive.

Ce qu'ENvironnement JEUnesse propose pour le **premier niveau de certification** :

- Aider à la formation d'un **comité d'action et de concertation en environnement** (CACE) avec les différents acteurs du cégep afin d'assurer la pertinence et la pérennité des actions environnementales mises de l'avant. **Le CACE comprend des gestionnaires, des cadres, des professeurs, des professionnels, des employés de soutien et des étudiants;**
- Donner quatre (4) **formations relatives à l'environnement** (FRE) sur des problématiques ciblées (gestion écologique des déchets, changements climatiques, eau, alimentation, etc.);
- Favoriser la mise en place d'au moins quatre (4) **activités de sensibilisation** environnementales par les étudiants, au sein du cégep;
- Aider à la réalisation d'une **politique environnementale;**
- Assurer le suivi des activités et fournir un support et des outils pédagogiques tout au long de l'année.

Conditions d'obtention de la certification **Cégep Vert du Québec** de **NIVEAU 1**

- ❖ Avoir fondé un CACE
- ❖ Avoir reçu quatre (4) FRE
- ❖ Avoir monté au moins quatre (4) activités de sensibilisation au sein du cégep
- ❖ Avoir élaboré une politique environnementale spécifique au cégep

Ce qu'ENvironnement JEUnesse propose pour le **deuxième niveau** de certification :

- Aider à dresser un **bilan environnemental initial** traçant le portrait de la situation environnementale actuelle et permettant une meilleure hiérarchisation des actions et des objectifs de l'institution définis dans le plan d'action;
- Aider à la réalisation d'un **plan d'action hiérarchisé** et à son application;
- Assurer le suivi des activités et fournir un support et des outils pédagogiques tout au long de l'année.

Conditions d'obtention de la certification *Cégep Vert du Québec* de **NIVEAU 2**

- ❖ Avoir dressé un premier bilan environnemental
- ❖ Avoir réalisé un plan d'action hiérarchisé et amorcé son application

Ce qu'ENvironnement JEUnesse propose pour le **troisième niveau** de certification :

- Aider à créer un **fonds environnemental d'intervention** servant à financer certaines mesures bénéfiques au plan environnemental mais qui constituent une dépense;
- Aider à dresser un **bilan annuel (audit)** permettant de vérifier l'atteinte ou non des objectifs du plan d'action et apporter les correctifs nécessaires;
- Assurer le suivi des activités et fournir un support et des outils pédagogiques tout au long de l'année.

Conditions d'obtention de la certification *Cégep Vert du Québec* de **NIVEAU 3**

- ❖ Avoir créé un fonds environnemental d'intervention
- ❖ Avoir dressé un bilan annuel (audit)

Le niveau de certification excellence est attribué à l'établissement ayant atteint les trois niveaux précédents et continuant d'appliquer le principe d'amélioration continue (audits annuels et bonification des plans d'action).

ENVIRONNEMENT JEUNESSE EST UN ORGANISME D'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT QUI VISE DEPUIS 25 ANS À STIMULER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE ET D'UNE PENSÉE CRITIQUE AUPRÈS DES JEUNES AFIN QU'ILS EXERCENT DES ACTIONS CITOYENNES POUR UN AVENIR VIABLE.

ENvironnement JEUnesse peut compter sur la collaboration de partenaires établis pour la réalisation du projet (voir la description des partenaires en annexe) :

- **L'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPÈRE)**
- **Le Comité d'action et de concertation en environnement du Collège de Rosemont**
- **La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**
- **Le Forum jeunesse de l'île de Montréal**
- **Le Fond d'action québécois pour le développement durable (FAQDD)**
- **RECYC-QUÉBEC**

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Laurence St-Denis

ENvironnement JEUnesse

Coordonnatrice – *Cégep vert du Québec*

(514) 252-3016 poste 228

lstdenis@enjeu.qc.ca

ANNEXE – Description des partenaires

L'**Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE)** a été fondée en 1990 pour permettre aux personnes et aux groupes de se retrouver au sein d'un mouvement qui agit en faveur du développement de l'éducation et de la formation en environnement au Québec. Elle oeuvre au rassemblement des intervenants en ERE dans une perspective d'échange, de diffusion d'informations et de concertation des actions. Son expertise et l'importance du réseau que l'association représente permettra une implantation des politiques et de la certification dans une perspective de pérennité.

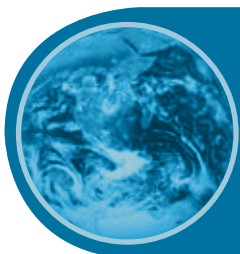
Le **Comité d'action et de concertation en environnement du Collège de Rosemont** est reconnu comme chef de file en environnement au Québec. Le Collège de Rosemont a développé des partenariats tant auprès des entreprises privées, des institutions que des organismes communautaires pour la mise sur pied de programmes d'éducation et de formation, l'élaboration de systèmes de gestion et l'implantation de politiques visant à protéger et à valoriser l'environnement. Soucieux de sa mission éducative et de son rôle dans la communauté, le Collège de Rosemont a acquis une reconnaissance du milieu en remportant des prix prestigieux pour son engagement et ses réalisations. Intégré à la structure organisationnelle du Collège, le Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) veille, entre autres, à l'application de la **Politique relative à la protection de l'environnement et au développement durable**, et à la saine gestion environnementale.

La **Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)** est un organisme qui regroupe plus de 80 000 étudiants, des secteurs collégiaux pré-universitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiants et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ: tous devraient avoir accès aux études post-secondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donnée comme mission première la cause sociale des jeunes Québécoises et Québécois.

Le **Forum jeunesse de l'île de Montréal – Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)** a été créé en septembre 2002 par le gouvernement du Québec dans le cadre de la réalisation du Plan d'action jeunesse 2002-2005, et est affecté au financement de projets structurants à rayonnement local ou régional pour les jeunes de 12 à 35 ans. Il peut également servir au financement de stratégies régionales de développement de la jeunesse. En fait, il constitue un apport supplémentaire aux interventions gouvernementales en matière de jeunesse et de développement régional.

Le **Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD)** est un organisme à but non lucratif dont la mission est de susciter et de soutenir financièrement des projets porteurs et structurants qui, dans une optique de développement durable, visent à modifier les pratiques et à changer les comportements individuels et collectifs. Étant donné la nature même du développement durable, le FAQDD favorise le partenariat pour la réalisation de projets.

RECYC-QUÉBEC est une société d'État qui a été créée en 1990 et qui a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits, ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.



ENvironnement JEUnesse

454, avenue Laurier Est

Montréal, QC, H2J 1E7

☎ : 514.252.3016 | 📠 : 514.254.5873

Sans frais : 1.866.377.3016

Courriel : infoenjeu@enjeu.qc.ca

www.enjeu.qc.ca